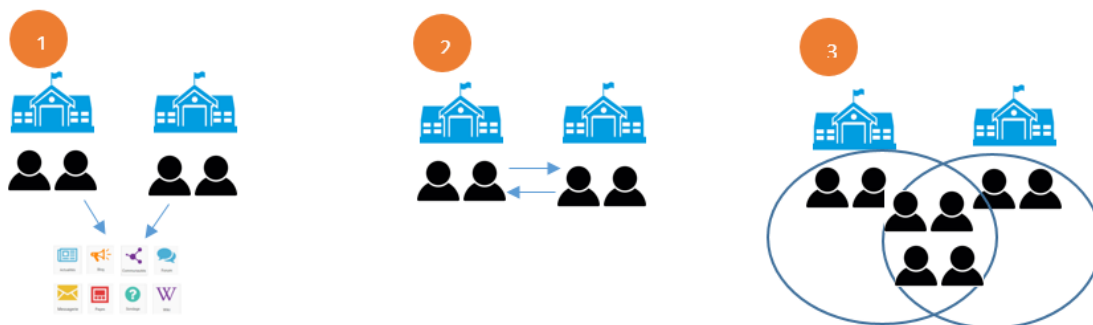


MISE EN RESEAU INTER-ETABLISSEMENT :

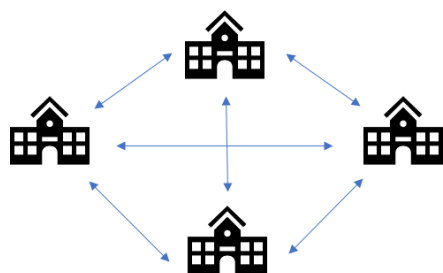
3 OPTIONS POUR REpondre A DIFFERENTS BESOINS

Description : Lycée Connecté permet de tisser des liens entre des utilisateurs rattachés à différents établissements, afin de se voir, d'échanger et de collaborer sur leur espace en ligne. Pensé comme un réseau social, Lycée Connecté permet de créer une véritable communauté éducative rassemblant des acteurs ayant des besoins ou des objectifs communs pour construire leur collaboration. Les avantages de ce décloisonnement sont nombreux : amélioration du travail pédagogique entre enseignants, collaboration entre élèves de différentes structures, mise en relation de personnels rattachés à une même fonction. Pour cela, il existe 3 possibilités :

- La création de règles de communication inter-établissements
- La création de groupes d'utilisateurs inter-établissements
- Le partage de ressources sur Lycée Connecté inter-établissements



▀ La création de règles de communication inter-établissements



Principe : Permet à des utilisateurs de plusieurs établissements de se voir dans le réseau et de pouvoir communiquer par messagerie ou à travers les ressources. Les droits de communication peuvent fonctionner dans un sens ou dans les deux sens.

Enjeux : Cette option permet aux utilisateurs de se voir et d'échanger des contenus sur tous les services de Lycée Connecté.

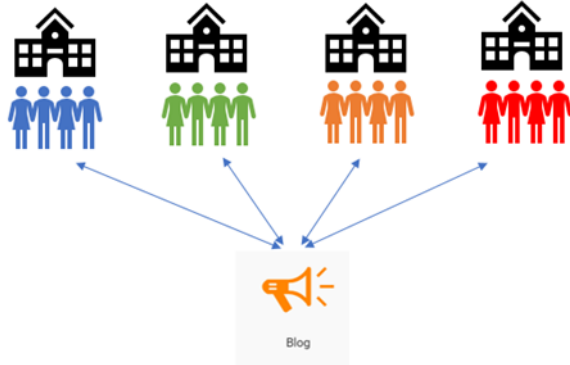
Restriction : Lorsque beaucoup d'utilisateurs sont concernés, il est par la suite plus complexe de structurer l'organisation des règles de communication. Afin d'éviter le cas par cas, la création d'un groupe d'utilisateur peut également s'avérer utile (voir option 2).

Modalités de paramétrage : La création de groupes d'utilisateurs n'est possible que si des règles de communication inter-établissement ont été mises en place au préalable au niveau de la Région ou du Rectorat (voir option 3). Enseignants, personnels d'établissement, et tout membre de la communauté éducative peuvent être à l'origine de la demande de création d'un groupe.

La demande s'effectue en suivant ces étapes :

- Faire valider la demande par le chef d'établissement qui devra s'assurer que les règles de communication inter-établissement permettent la création du groupe ;
- Lister les membres et le nom du groupe en remplissant une liste ou un formulaire dédié ;
- Envoyer la demande au service d'assistance de l'ENT ;
- Le service d'assistance crée le groupe et paramètre les règles de communication à l'intérieur du groupe.

► La création de groupes d'utilisateurs inter-établissements



Principe : Permet de regrouper des utilisateurs de plusieurs établissements qui collaborent sur une thématique précise ou sont rattachés à une fonction commune. Les règles de communication au sein du groupe sont paramétrées ensuite en fonction des droits que l'on souhaite mettre en place entre les utilisateurs

Enjeux : Cette option permet d'avoir une meilleure visibilité sur l'organisation des

échanges inter-établissements et d'éviter les traitements au cas par cas.

Restriction : Dans le cadre d'une stratégie de mise en réseau inter-établissement, il est recommandé d'organiser les groupes d'utilisateurs par fonction ou mission commune.

Modalités de paramétrage : Le chef d'établissement communique à la Région (ou au Rectorat) la liste des groupes (ou membres) à mettre en relation. La Région (ou Rectorat) prend contact avec chaque chef d'établissement afin d'obtenir des autorisations de mise en relation. En fonction des retours des chefs d'établissements, la Région (ou Rectorat) réalise le paramétrage des communications.

► Partage de ressources sur Lycée Connecté inter-établissements

Principe : Consultation ou contribution sur une ressource de Lycée Connecté par des utilisateurs de différents établissements.

Enjeux : Cette option est adaptée pour une mise en réseau sur un champs d'action précis : en fonction des droits de partage attribués, les utilisateurs peuvent consulter et/ou contribuer à une ressource commune à plusieurs établissements.

Restriction : Limitation des droits de communication : les utilisateurs communiquent uniquement à travers la ressource.

Modalités de paramétrage : Le partage de ressources n'est possible que si les gestionnaires de la ressource disposent de règles de communication sortante vers d'autres utilisateurs inter-établissements. Enseignants, personnels d'établissement, et tout membre de la communauté éducative peuvent être à l'origine du partage d'une ressource si ce prérequis est respecté. La demande suit la procédure suivante :

- Création de la ressource ;

- Partage des droits de gestion de la ressource aux utilisateurs d'autres établissements ;
- Chaque utilisateur-gestionnaire peut ainsi partager la ressource avec des utilisateurs de sa communauté.

► Blog / Projet citoyen "mieux vivre ensemble"

INSPIRONS LE QUARTIER

CRÉER UN BILLET

FILTRES: Tous, Publiés, Brouillons (0), A valider (0)

Que faut-il sacrifier pour vivre ensemble ?
Par FRANCOISE Besancon (documentaliste) le mercredi 19 avril 2017

Le vivre-ensemble d'indicateur on néanmoins

Comment agir pour la fraternité... Une société aussi être capable d'individuelle

Partager avec...

	Consulter	Contribuer	Gérer	Commenter	
Moi	✓	✓	✓	✓	
Tous les élèves du groupe LP LYC METIER-MARTINE DUPUIS.	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✕
Tous les élèves du groupe LGT LYC METIER-MATHIEU DUPONT.	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✕

LISTE DES BILLETS DU BLOG

IMPRIMER LE BLOG

Que faut-il sacrifier

Figure 1 : Création d'un contenu (blog, wiki, pages, ...) partagé avec des utilisateurs de différents établissements